



## COMMUNIQUÉ

### AUDIENCE INTERSYNDICALE - Op@le

Les sections académiques parisiennes du SPASEEN-FO, d'A&I UNSA, du SNASUB-FSU, de la CGT EDUC'ACTION, du SGEN-CFDT ont été reçues en audience ce vendredi 7 juin par la Secrétaire Générale et le DRH du rectorat.

Nos syndicats portaient la revendication, partagée par une immense majorité de collègues administratifs en EPLE, de la nécessité l'arrêt du déploiement forcé d'Opale demandée unanimement. Les représentant(es) syndicaux.les ont fait état des difficultés techniques et de gestion RH qui font obstacle à la généralisation du logiciel OP@LE en l'état sans accentuer la dégradation de nos conditions de travail. Ils ont alerté les autorités académiques présentes que la formation déjà difficile, par les pairs ne pourra être assurée selon le même format compte tenu qu'il faudrait former les personnels de 108 établissements en même temps.

Les organisations syndicales ont également fait part des intentions massives remontées du terrain depuis plusieurs mois, de départ de collègues administratifs d'intendance et secrétaires généraux.ales vers d'autres fonctions en raison de cette accélération du déploiement d'Op@le.

Par ailleurs, il nous semble important que la réalité de terrain soit prise en compte et qu'un accompagnement plus conséquent des personnels soit mis en œuvre et que cela ne se fasse pas aux détriments des conditions de travail des formateurs.ices qui cumulent des heures de travail importantes pour gérer leur propre établissement. L'arrêt de l'accélération du calendrier académique du déploiement d'Op@le est demandé unanimement, le temps d'obtenir une stabilisation du logiciel et de préparer progressivement les personnels des 108 établissements restants à une nouvelle organisation de travail.

Face à l'unité des collègues et de leurs syndicats, la Secrétaire générale et le DRH de l'académie se sont engagé(e)s à remonter au ministère leur revendication lors de la prochaine réunion sur Op@le.

Nos organisations reviendront dans les meilleurs délais vers les autorités académiques afin de savoir ce que la ministre a décidé. En fonction des réponses, dans le cadre de l'unité la plus large, elles définiront au besoin les moyens d'obtenir satisfaction.